



Limites fonctionnelles et transitivité

Laura Pino Serrano

DANS **TRAVAUX DE LINGUISTIQUE** 2010/1 n° 60 , PAGES 11 À 27
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 0082-6049

ISBN 9782804160999

DOI 10.3917/tl.060.0011

Date de mise en ligne : 01/12/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-travaux-de-linguistique-2010-1-page-11?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

LIMITES FONCTIONNELLES ET TRANSITIVITÉ *

Laura PINO SERRANO **

1. Présentation

La problématique autour de la notion de transitivité réside dans les acceptions diversifiées qu'on a voulu assigner à ce terme au cours de l'histoire, mais surtout dans le fait que différentes écoles linguistiques l'adoptent pour recouvrir des concepts dissemblables, parfois assez éloignés. Cela signifie qu'il est presque impossible de nos jours d'assister à une conciliation théorique des uns et des autres.

Dans une longue réflexion, déjà classique, Lemaréchal¹ souligne l'hétérogénéité des définitions consignées pour la transitivité qui vont de l'identification du verbe transitif par la présence d'un actant (autre que le premier actant) à la seule explication basée sur l'importance du lien entre verbe et actant, déterminé par l'idée du besoin sémantique ou défini par la rection et/ou la diathèse comme critères de transitivité.

Quinze ans plus tard, G. Lazard² reconnaît qu'il est vain de chercher la signification de ce concept, et qu'il faut se contenter tout simplement de comprendre et d'explorer les raisons qui le fondent.

Et beaucoup plus récemment, lors d'un parcours historique à travers les fondements sémantiques des constructions verbales, B. Colombat continue de nous rappeler la complexité et la versatilité du terme³. Faudra-t-il alors convenir avec M. Gross qu'il faut bannir de notre vocabulaire grammatical des notions telles que transitif ou complément d'objet direct, car elles ne servent pas à grand-chose voire à rien ?⁴

En effet, dans les manuels de grammaire française le problème de la définition et de la délimitation de ces notions subsiste, et la question devient encore plus épineuse à partir du moment où l'on décide de faire la distinction entre une transitivité directe et une transitivité indirecte (basée sur la

** Universidade de Santiago de Compostela
GI 1751 FRANCION / GRAMM-R
e-mail : laura.pino@usc.es

perspective historique et la conception large du terme), et que l'on exclut, par conséquent, le test de la passivation comme critère de transitivité.

Un autre inconvénient dérivé de l'utilisation du terme concerne sa portée : on étend parfois la transitivité hors du verbe ou prédicat et on considère qu'il y a des substantifs (*l'attente de la paix ; le transport de marchandises*) et des adjectifs (*incapable de le faire ; favorable au public*) transitifs (Blinkenberg, 1960), et même des prépositions, des conjonctions et des adverbes également transitifs (Denis & Sancier-Château, 1994). Tous ces faits ont leur fondement historique, étant donné que le terme, fruit d'une élaboration séculaire, a traversé des moments assez différenciés : de l'échange entre deux personnes dans le paradigme pronominal à un type de rection verbale précise avec l'accusatif, mais aussi avec les cas obliques (cf. Colombat 2003a, 2003b et 2009 ; Pino, 2009 ; Evrard & Pino, 2010).

J'essaierai de démontrer que les concepts de valence, transitivité et rection sont complémentaires, mais qu'ils ne sont pas superposables. Pour ce faire, j'examinerai le phénomène de la transitivité en le mettant directement en rapport avec les notions de diathèse, de complémentation, de valence et d'objet, pour passer ensuite à l'analyse des différents types de transitivité reconnus et étudiés par certains linguistes et grammairiens. Je partirai des pré-supposés théoriques sur la transitivité, la rection et la complémentation verbale en général défendus par l'école linguistique structuraliste et par le fonctionnalisme à visée typologique, de la grammaire dépendantielle ou grammaire des valences et de quelques études descriptives qui mettent en corrélation la structure sémantique et syntaxique de la phrase.

Dans cette démarche, il faudra toujours tenir compte, comme le signale Blinkenberg (1960 : 75), que « le domaine de la transitivité est à regarder comme un domaine syntactico-sémantique dont les limites sont par principe mouvantes » et surtout « qu'il s'agit d'une catégorie que si l'on veut bien la comprendre, il ne faut pas craindre de briser ».

2. Concepts en rapport avec la transitivité

2.1. Transitivité et diathèse

On peut définir la transitivité comme le mécanisme de rection d'un constituant nominal à l'intérieur du prédicat verbal, et la diathèse comme le marquage, à travers la morphologie verbale, des rapports syntaxiques et sémantiques des constituants nominaux de la phrase simple. Il est impossible, bien sûr, de parcourir ici exhaustivement l'histoire de la notion de transitivité et son rapport à la diathèse (pour ce faire, voir Evrard, 2003 et 2005).

L'origine de la notion de transitivité, comme l'expose Baratin (1989 : 471-474), remonte à l'idée de passage d'une personne à l'autre dans le paradigme des pronoms personnels (*ego > tu, me > te*, etc.). Apollonius

Dyscole (grammairien alexandrin du II^e siècle après J.-C.) applique, le premier, la notion au domaine du verbe.

La diathèse, par ailleurs – le terme signifie littéralement « disposition » –, renvoie au rapport entretenu, dans un cadre énonciatif, par la personne avec le procès verbal : ce rapport peut être « disposant » (actif) ou « disposé » (passif).

À partir de ce principe de transitivité dans le domaine du verbe comme gestion (ou non) d'un « complément » à l'accusatif, les grammairiens latins du XVI^e siècle opèrent une réduction du nombre de catégories diathétiques : là où la grammaire latine de l'Antiquité convenait de reconnaître cinq classes de verbes (actif, passif, neutre, commun, déponent), des auteurs comme Linacre, Scaliger ou Sanctius réduisent le champ à trois classes, soit l'actif, le passif et le neutre (ou « absolu »). Ils entérinent en même temps la valeur classificatoire que la tradition latine donnait aux verbes selon ces catégories diathétiques et ils la complètent par la distinction lexicale de verbes transitifs et de verbes qui ne le sont pas, sur la base de l'emploi en construction.

Cette classification lexicale des verbes trouvera son application la plus prégnante dans la première lexicographie des parlers vernaculaires romans. Et si l'on observe les tables d'abréviations de dictionnaires jusqu'au Littré (en passant par le Furetière ou la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*), on ne peut manquer de noter la prévision d'une classe de verbes actifs. Or, à effectuer les inévitables contrôles par lemme, on constate qu'aucun verbe, dans aucune de ses acceptions, n'est présenté sous cette rubrique. Par contre, peu à peu se répand la répartition sur base lexicale des entrées verbales dans la lexicographie en « verbes transitifs » et « verbes intransitifs » (cf. Evrard et Pino, 2010).

Je propose dans ce travail de rendre à la diathèse (passivation), entendue au sens large (*être + participe*) mais aussi des tournures avec adjectivation du participe ou avec infinitif passif (cf. Blinkenberg, 1960), son juste rôle dans l'identification du schème transitif, étant donné qu'il s'agit d'un critère servant parfaitement et sans exception à l'identification du prototype transitif non marqué ; au fur et à mesure que le test devient plus difficilement applicable, la construction deviendra par là même moins transitive, toujours selon l'échelle de transitivité généralement admise d'après tous les travaux de typologie linguistique dans ce domaine. (cf. Lazard, 1994 et 1998b ; Duchateau, 1998 ; François, 1998).

Je me permets d'insister sur le fait qu'il ne s'agit que d'une option, d'une thèse de travail choisie dans le cadre de cette étude ; d'autres options sont possibles et soutenables, surtout si l'on tient compte des détours historiques que ces notions ont subis. Les réflexions de Colombat sur ce point sont claires, précises et très appropriées dans le débat transitif :

«Les grammairiens semblent avoir hésité depuis toujours entre une conception large, plutôt sémantique, de la transitivité et une conception étroite restreignant son champ à des phénomènes syntaxiques parfaitement délimités. (...) Il y a certes objectivement une corrélation forte entre la transitivité et la voix verbale et il est donc légitime de vouloir les associer ; mais les difficultés sont apparues quand on a voulu en donner une description intégrée. (...)

Que peuvent tirer les Modernes de cette lecture du passé ? Que les choses étaient embrouillées et compliquées dès le départ et que les tenants d'une transitivité généralisée comme les partisans d'une transitivité restreinte peuvent trouver dans les textes anciens des arguments pour leur thèse respective. Mais l'essentiel est de comprendre que d'emblée deux interprétations ont existé et que la difficulté est venue moins de leur coexistence que de la volonté de donner une présentation intégrée de la voix verbale et de la transitivité. » (Colombat, 2003 : 153 et 170)

2.2. Transitivité et objet(s) ⁵

Un autre facteur déterminant trouve son origine à la fin du XVIII^e siècle avec l'affaiblissement et la neutralisation des voyelles finales, provoquant un vrai chaos pour l'enseignement de l'accord du participe passé. Les bouleversements grammaticaux opérés au XIX^e siècle (*cf.* Chervel, 1977 : 110-123) répondent au besoin d'enseigner les règles d'accord dudit participe ; cela affecte, d'une part, les classes verbales et, d'une autre, l'objet (complément direct à l'époque) : le régime direct sera au centre de la théorie grammaticale des fonctions, tout l'enseignement tourne autour de cette notion, et la transitivité est étudiée à partir de et pour l'objet, qu'on identifie au verbe actif (et son pendant, le passif), car cette classe verbale permet la découverte immédiate de l'objet avec lequel le participe doit s'accorder (*cf.* Chervel, 1977 : 110-123).

Le lien morphosyntaxique entre sujet et verbe, nécessaire pour tout changement de diathèse, cède la place, à partir de ce moment, à un rapport syntactico-sémantique nouveau, à la droite du verbe, qui s'instaure entre le verbe et son objet :

« Le régime direct va devenir une notion centrale de la grammaire scolaire, induire toute une syntaxe des fonctions et restructurer autour de celle-ci tout l'enseignement grammatical. Notion syntaxique plus nécessaire encore que celle de sujet. Car l'accord du verbe avec son sujet est, lui, solidement installé dans l'usage oral... Fondée sur le régime direct, l'orthographe des participes va engendrer toute une syntaxe fonctionnelle dont on n'a pas encore la moindre idée. » (Chervel, 1977 : 46-47)

Désormais on utilise sans réserve le critère de la passivation pour tester la transitivité et/ou l'intransitivité des verbes et les grammaires modernes continuent de l'employer lorsqu'il s'agit de délimiter les constructions à objet, jusqu'au point de le considérer comme un des seuls critères fiables pour son identification. (cf. par ex. Vassant, 1994) ⁶.

Les grammaires du XX^{ème} siècle vont toutes hériter de cette nomenclature grammaticale, née au siècle précédent, qui s'installe et se fige définitivement, constituant ce que nous appelons la grammaire traditionnelle ou normative. Celle-ci va hériter de ce modèle qu'elle adoptera dans des manuels classiques, mais aussi modernes, à quelques exceptions près ; c'est pourquoi, lorsqu'on se réfère à l'objet et à la transitivité, on étudie, d'une part, l'*objet direct* et, de l'autre, l'*objet indirect*, et cette distinction entraîne l'idée d'une *transitivité directe* et aussi d'une *transitivité indirecte*. ⁷

2.3. Transitivité, valence et complémentation verbale

Pour aborder la transitivité il y a, au moins, deux approches différentes, mais qui se complètent (cf. 2.1. Colombat, 2003) : d'une part, les tenants d'une conception sémantique très générale du terme en tant que propriété qu'ont les mots d'être complétés par d'autres et qui se traduit, dans le domaine verbal, par l'idée d'une incomplétude sémantique de certains verbes (cf. Blinkenberg, 1960 ou Cano Aguilar, 1981) ; d'autre part, il y a ceux qui considèrent que la transitivité répondrait plutôt à un type de structuration syntaxique de la phrase supposant une relation fonctionnelle et sémantique entre certains constituants et se manifestant par des traits formels précis : le schéma transitif comporte toujours un sujet, un verbe (ou prédicat) et un objet (COD) ; en tant que schème non marqué, il sert de référence et de point de départ pour étudier les autres schèmes biactanciels possibles (cf. Lazard, 1994 ou Creissels, 1995).

Ces deux conceptions pourraient être complémentaires : dans le cas de la phrase, nous avons d'une part le nombre de constituants régis par le verbe qui constitue avec le sujet la valence quantitative du verbe, et, d'autre part, le schème syntaxique utilisé dans chaque cas pour organiser la prédication. On peut toujours utiliser le terme *transitif* pour classer les phrases avec un nombre déterminé d'actants (outre le premier actant) ou bien le garder pour identifier un schème syntaxique précis (S-V-O) par opposition à d'autres possibles (avec une valence quantitative égale ou non) : il s'agit, en fin de compte, d'un choix plutôt terminologique (cf. García Miguel, 1995 : 71) ⁸.

J'adhère à une conception syntactico-sémantique du terme transitif, plus restrictive et toujours liée à un indice actanciel à l'accusatif, voire au complément dit d'objet direct et à la diathèse, suivant les visées de Lazard (1994, 1998a, 1998b) et qui trouve ses fondements historiques dans la

grammaire humaniste du XV^e siècle (cf. Colombat, 2003a, 2003b, 2009) ; ceci m’amène à rejeter l’idée d’une transitivité dite indirecte, et aussi à différencier les notions de transitivité et de valence. L’analyse des constructions transitives aura toujours comme cadre de référence la présence, la latence ou l’absence de l’objet.

En outre, je suis d’avis qu’il faut restreindre et limiter la notion de transitivité ; autrement elle ne sert à rien et elle se confond, alternativement, avec *complémentation* et avec *valence*. La transitivité serait en rapport non seulement avec le verbe impliqué, mais plutôt avec l’ensemble de la construction syntaxique qu’elle génère : dans ce cas, le prédicat verbal tend à s’articuler au sens que ladite structure lui apporte. De ce point de vue, les différents schèmes syntaxiques auront un sens en tant que tels et non seulement en fonction du lexème verbal employé.⁹

Suivant ce raisonnement, j’analyserai [1a], [2a], [3a], [3b], [4a] et [4b] comme des constructions intransitives, alors que [3c] et [4c] seraient transitives (cf. sur ce sujet Evrard & Pino, 2010) :

- [1] a. *Vous allez tous les jours à la faculté*
b. **Vous allez tous les jours*
- [2] a. *Aujourd’hui nous irons chez nos parents*
b. **Aujourd’hui nous irons*
- [3] a. *Cette semaine j’ai très mal dormi*
b. *Quand on dort mal, on peut faire des cauchemars*
c. *Le bébé a dormi sa nuit d’un trait*
- [4] a. *Cet enfant nage depuis l’âge de 4 ans*
b. *Nous nageons tous les jours pour nous sentir en pleine forme*
c. *Lorsqu’il a nagé pour la première fois la brasse, il n’avait que 4 ans*

Par contre, si nous associons la *transitivité*, suivant Blinkenberg (et d’après une approche large et sémantique du terme), à l’incomplétude du verbe, nous devons alors reconnaître que, par exemple, le verbe *aller* n’est jamais intransitif, car il ne peut pas se présenter tout seul dans une construction (cf. [1b] et [2b]) ; il exige et nécessite un complément au moins (celui indiquant le lieu où l’on va) pour compléter son sémantisme et sa construction. La plupart des grammaires du français et des dictionnaires en usage auraient alors tort lorsqu’ils classent le verbe *aller* comme exemple de verbe typiquement intransitif. (cf. exemples sous [1] et [2]), à la différence d’autres verbes comme *dormir* ou *nager* qui peuvent, selon les cas, entrer dans des constructions intransitives ou transitives (cf. exemples sous [3] et [4]).

J’ai démontré ailleurs¹⁰ que la différenciation entre compléments nucléaires et compléments périphériques est cruciale de tout point de vue dans une étude de ce genre et qu’en plus cette distinction met en cause le classement des verbes en *transitifs* vs *intransitifs*, tel qu’il nous est présenté

dans les grammaires de français. À ce propos, très illustratif et assez clairvoyant est le classement proposé par Lazard où les actants sont définis et hiérarchisés selon des exigences de présence et/ou de construction : il différencie ainsi les actants simplement *requis* - présence exigée par le verbe et, en outre, cumulables : *je me rends en ville chez des amis*, les actants *régis* (forme/construction exigée par le verbe) : *ce chien obéit toujours à son maître*, les actants *régis* et *requis* : *cette maison appartient à mes ancêtres*, de ceux qui ne sont ni régis ni requis qui constituent la classe des circonstants, échappent à la valence et jouissent d'une grande liberté de forme et de place (Lazard, 1994 : 70-81 ; 1998b : 16-17).

3. Types de transitivité

Partant des deux conceptions du terme *transitif* qu'on vient d'évoquer, on en arrive à parler d'une transitivité directe et d'une transitivité indirecte (les manuels de grammaire en sont la preuve), d'une transitivité syntaxique et d'une transitivité sémantique ou même sémantico-énonciative (cf. sur ce point Montaut, 1991 : 5-12).

3.1. Transitivité directe vs transitivité indirecte

Les théories qui défendent une conception essentiellement sémantique de la transitivité entraînent la différenciation entre une transitivité directe et une transitivité indirecte ou prépositionnelle : c'est le cas de beaucoup de grammaires de français (ce n'est pas le cas de l'espagnol, par contre) classiques ou récentes.¹¹

L'ouvrage où cette question est amplement développée est l'étude de Blinkenberg, devenu déjà le classique par excellence en ce qui concerne la transitivité en français. Dans sa définition du terme, l'auteur confère au terme *transitif* un sens voisin de celui de *complément régi* et/ou *requis* : « le contenu d'un membre de phrase donné ne se suffit pas à lui-même, mais se reporte sur un autre membre » (Blinkenberg, 1960 : 12).

Dans cette conception ample du terme, la transitivité correspondrait, plus ou moins, à la *rection* (expression formelle de la transitivité d'après lui) ou plutôt à la *valence* en tant que propriété du verbe de demander, d'exiger un certain nombre d'éléments pour compléter son sémantisme. Pour défendre et expliquer l'idée d'une *transitivité indirecte*, Blinkenberg part de l'idée d'intransitivité et des emplois absolus pour arriver à la transitivité directe et ensuite prépositionnelle.

De plus, il souligne l'idée de l'héritage de la structure des actants sémantiques qu'il illustre avec l'exemple suivant : les mots dérivés de la racine lexicale fav- = « aide » partagent le même schème sémantique, plus précisément dans les exemples de Blinkenberg, le deuxième actant (per-

sonne à laquelle on accorde une aide, une faveur). Pourtant l'encodage syntaxique de ces actants est différent : présence vs absence de préposition, et de là l'idée de transitivité indirecte :

« En dissociant ainsi, du moins partiellement, le point de vue fonctionnel du point de vue formel de la transitivité, nous ne pouvons penser à réserver le terme de *transitif*, dans une étude descriptive du français moderne, aux seuls mots qui régissent un complément par accollement direct. (...) Que l'objet soit relié directement au mot transitif ou que la transition se fasse au moyen d'une préposition à sens plus ou moins réduit, dans les deux cas nous avons les mêmes forces en jeu, les mêmes groupements de termes interdépendants. C'est ainsi que *favoriser qc.*, *être en faveur de qc.*, *être favorable à qc.* représentent, avec des nuances sémantiques et stylistiques que nous ne discuterons pas ici, des états différents d'un même procédé. » (Blinkenberg, 1960 : 19-20)

Il est évident que les raisons et la justification d'une transitivité indirecte sont d'ordre sémantique et historique ; dans ce cas, la relation de sens entre verbe et complément est celle de régime prépositionnel, semblable à celle qui existe entre verbe et objet. On pourrait affirmer, en ce sens, que transitivité directe et indirecte sont deux manières d'exprimer la même relation, avec des nuances sémantiques à préciser, suivant la forme et les particularités du verbe concerné (notamment des différences aspectuelles importantes) (cf. Cano Aguilar, 1981).

Pourtant, le terme *transitivité indirecte* peut induire en erreur si l'on tient compte du fait qu'il existe des langues, comme c'est le cas de l'espagnol et de beaucoup d'autres langues du monde, où l'objet (accusatif) animé et fortement individué présente formellement une construction prépositive au moyen de *a*. D'autre part, la notion d'*objet indirect* n'est pas aussi nette en français qu'on ne le pense¹², et dans de nombreuses langues, compléments indirects et circonstanciels sont souvent confondus ou mal délimités (cf. Cervoni, 1991 ; Lazard, 1994 ou Creissels, 1995).¹³

De même, le terme *transitif indirect* est totalement exclu si on adopte, comme on l'a fait dans ce travail, une vision plus restreinte et syntaxique du phénomène, en limitant son champ d'action aux seules constructions verbales à objet direct et susceptibles de subir des changements de diathèse.

En fait, pourquoi est-il préférable de réserver le terme *transitif* pour la construction directe ? La conception large de la transitivité impliquerait, dans la pratique, de grouper tous les patrons biactanciels ; c'est pourquoi la typologie de constructions verbales oppose les schèmes monoactanciels (intransitifs) aux biactanciels (transitifs). Face à ces deux types, il est habituel d'identifier des schèmes triactanciels (à double complémentation) et

les schèmes attributifs (verbes construits avec attribut). Cela signifie que la division entre transitif direct et indirect est secondaire, car elle opère seulement à l'intérieur des schèmes biactanciels. À mon avis, cette différence devrait être première et non secondaire, c'est-à-dire qu'elle devrait constituer un paramètre de plus haut niveau dans le classement des constructions verbales. Et cela pour les raisons suivantes :

1. Le schème transitif (direct) est un schème non marqué, ce qui permet d'analyser les schèmes prépositionnels (indirects) comme des déviations par rapport au prototype. Les modifications atteignent des traits des participants et des propriétés aspectuelles, par exemple, le degré d'affection : à ce propos on peut comparer : *jouer un match de tennis*, procès ayant besoin d'un aboutissement avec *jouer au football*, procès non fini ; ou bien des différences entre une lecture holistique (*habiter un appartement*) et une lecture partitive (*habiter dans un appartement*).
2. La présence d'une préposition introduit une différence expressive qui a des répercussions sémantiques claires : le rapport entre le verbe et le syntagme nominal est médiatisé par la préposition (*combattre la peine de mort* vs *lutter contre la peine de mort*). Dans la construction prépositive, les dénotations du verbe et du complément présentent une autonomie plus évidente.
3. Quoique abstrait, la préposition a un sens qu'il faut ajouter à celui du verbe. C'est pourquoi les schèmes (transitifs) indirects présentent une hétérogénéité syntaxique et sémantique, dérivée de la préposition introductrice du complément (*penser à, profiter de, compter sur*, etc.).
4. Le schème direct est identifié interlinguistiquement au prototype sémantique (Agent-Action-Patient) avec des déviations métaphoriques ; par contre, les schèmes dits transitifs indirects sont dépourvus d'un patron sémantique pouvant les grouper et les identifier.
5. Le sujet et l'objet direct peuvent être caractérisés comme les corrélats linguistiques des entités servant de départ et de terme d'un événement pour le délimiter, ce qui expliquerait le caractère télélique (perfectif) que certains objets directs apportent à la prédication (*écrire la lettre, connaître la réponse*, etc.). Par contre, la préposition introductrice des compléments d'objet indirects peut être considérée comme un point de référence par rapport à l'événement proprement dit ou à d'autres entités ; c'est pourquoi les rôles sémantiques sont variés : limite, but, localisation, source, cause, etc.

Dans l'analyse ici proposée, cette diversité est transférée à la classe des constructions intransitives, qui embrasse plusieurs schèmes syntaxiques monoactanciels ([3a], [3b], [4a], [4b]) ou biactanciels ([1a], [2a]) (cf. García Miguel, 1995).

3.2. Transitivité syntaxique vs transitivité sémantique : l'échelle transitive

Les deux concepts sont souvent utilisés, et par là même souvent confondus. Je tenterai de les définir et de les préciser afin de démontrer que toutes les constructions syntaxiquement transitives ne sont pas forcément transitives d'un point de vue sémantique. À ce propos, il est intéressant de suivre les points de vue de J.-P. Desclés dans le volume coordonné par A. Rousseau en 1998, entièrement consacré à la transitivité¹⁴ :

Ces deux conceptions complémentaires de ce qu'on pourrait appeler *transitivité* tout court coïncident, globalement, avec les notions de *transitivité restreinte* et *transitivité généralisée* employées par Lazard (1994, 1998a). Pour ce linguiste, le sens traditionnel et la notion scalaire ou graduelle de la transitivité ne sont pas incompatibles. Grammaticalement, on considère transitifs les verbes qui peuvent ou doivent être accompagnés d'un objet (transitivité restreinte) ; dans la nouvelle théorie scalaire, un verbe donné, ou mieux, un énoncé n'est pas analysé comme transitif ou non transitif, mais comme plus ou moins transitif, et surtout il peut être caractérisé comme plus ou moins transitif qu'un autre (transitivité généralisée) (cf. Lazard, 1998a : 55-56). Il nous démontre que les deux perspectives convergent et coïncident pour considérer la construction (S-V-O) comme typique, comme modèle : c'est la construction biactancielle majeure (CBM) (Lazard, 1998a : 74) :

« La transitivité sémantique, conformément à l'étymologie du terme, évoque l'idée de quelque chose qui passe (transit) d'un participant à l'autre, de l'agent à l'objet. On est porté à penser qu'une phrase signifiant, par exemple, *le jardinier a tué le lapin* est typiquement transitive, parce qu'elle implique chez l'agent une intention qui se réalise dans une action qui a pour effet de modifier l'état de l'objet : de la volonté résidant dans l'esprit du fermier [*sic*] est passé dans le monde extérieur quelque chose qui se manifeste dans le fait que le lapin est mort. Cette situation est justement décrite par la construction biactancielle que nous avons posée comme prototype : agent hautement individué, action volontaire, achevée, objet individué pleinement affecté. L'expérience montre que, semble-t-il, dans toutes les langues qui connaissent des variations d'actance, les situations de ce genre sont exprimées par la construction tripolaire : c'est donc cette construction qu'on est amené à considérer comme typiquement transitive » (Lazard, 1994 : 248).

Tout cela nous amène à la considération d'une échelle ou gradation de la transitivité non linéaire mais en faisceau de lignes parallèles sur lesquelles se placeraient différents types de verbes (Lazard, 1994 : 168).¹⁵

Un sujet très intéressant à développer concernerait les traits sémantiques qui devraient identifier l'objet transitif canonique. Chez Hopper et Thompson (1980) cet objet est hautement individualisé et il possède les traits *propre, animé, humain, concret, singulier, comptable et référentiel défini*. Par contre Comrie (1981)¹⁶ soutient que les constructions transitives les plus naturelles et fréquentes comporteraient un patient situé plutôt bas dans les échelles d'animation et de détermination, étant donné que cet actant doit contraster avec l'agent situé, lui, au plus haut degré des dites échelles, comme ce serait le cas dans :

- [5] Construire une maison ; peindre un paysage ; confectionner un vêtement ; démolir un bâtiment ; couper un gâteau ; pousser une brouette ; repasser une robe.

D'une part, l'animation de l'objet s'accorde avec une conception sémantique de la transitivité en tant que 'procès affectant un objet' puisque, d'un point de vue aussi bien physique que psychologique, les entités animées sont plus facilement associées à un participant affecté, car elles expérimentent les effets d'une action ou subissent des changements d'état, comme c'est le cas sous :

- [6] Le chasseur tua le lapin ; l'ours pousse son ourson ; etc.

D'autre part, lorsque l'objet est une entité animée et humaine, il possède en puissance les traits de contrôle, volition et activité qui l'approchent du prototype d'agent, comme dans :

- [7] Les étudiants applaudissent le conférencier ; le conférencier applaudit les étudiants.

Dans ces exemples, le participant qui fonctionne comme objet n'offre aucun contraste sémantique avec le sujet. Dans des langues où l'ordre des constituants n'est pas rigide (c'est-à-dire peu relevant formellement), comme c'est le cas de l'espagnol, il existe une tendance manifeste à assigner des marques formelles différentielles à ce participant (préposition *a*) pour le distinguer du sujet. Ce *marquage différentiel de l'objet* provoque, à son tour, une nouvelle confusion ainsi qu'un chevauchement sémantique entre les traits de cet objet marqué animé et le complément d'objet indirect (expérient avec des formes du datif) des phrases intransitives biactanciennes, comme on peut le constater en comparant [8a] et [8b]. Cette indistinction sémantique est accompagnée, dans plusieurs dialectes de l'espagnol, d'un marquage au datif (au lieu de l'accusatif) de l'objet animé des constructions transitives [8b] :

- [8] a. Al niño le gustan los gatos ('l'enfant aime les chats')¹⁷
 b. Al niño {lo / le} arañó un gato (« l'enfant, un chat l'a griffé »)

En tout cas, je crois que d'autres paramètres signalés par Hopper et Thompson (1980), comme les traits comptable / non comptable, défini / indéfini, concret / abstrait, téléique / atélique, etc., exercent une influence décisive pour interpréter une structure syntaxique transitive comme plus ou moins prototypique au niveau sémantique.

En ce sens, le critère de la diathèse ou passivation (pertinent pour la structure transitive depuis Priscien) devient possible uniquement pour des énoncés à transitivité syntaxique manifeste (présence effective d'objet) et forts en transitivité sémantique (cf. [9] face à [10]) :

- [9] Le coupable a été tué par les agents ; ta maison a été construite par nos ouvriers ; l'enfant est soigné par la mère.
- [10] ??Du pain est mangé par les enfants ; ?? la porte est ouverte par la clef ; *quinze ans sont eus par Pierre.

L'« affaiblissement » de la transitivité sémantique est perceptible quand l'objet n'est pas individué (*les enfants mangent du pain*), quand le sujet est inanimé (*le feu a détruit nos bois*, *la clef ouvre la porte*), quand le verbe exprime une relation plutôt qu'un procès (*Pierre a quinze ans*, *la fresque mesure trois mètres*, *ce bijou coûte deux mille euros*), quand la phrase sert à introduire un nouveau participant au discours (*il y a trois personnes ici*) ou quand le verbe génère un objet interne (*nous vivons notre vie*), bien que tous ces exemples soient transitifs d'un point de vue syntaxique (ils répondent au schéma S-V-O) (cf. Galatanu, 1988).

Parallèlement, des énoncés syntaxiquement non transitifs (absence formelle d'objet) peuvent présenter aussi une transitivité sémantique affaiblie quand l'énoncé devient générique (*nous mangeons à deux heures* ; *elle écrit tous les jours* ; *on ouvre dimanche* ; *cet homme boit* ; etc.).

Enfin, il faut convenir avec J. François que la phrase a les meilleures chances d'être transitive si « le référent du sujet est un Agent prototypique, si celui de l'objet est un Patient prototypique et si la phrase dénote un procès singulier authentifié auxquels [sic] participent des entités référencées » (François, 1998 : 21).

4. Conclusions

Après ce bref parcours historico-grammatical autour des notions de diathèse, de complémentation, de valence, d'objet(s), et surtout de transitivité en tant qu'axe central de l'analyse ici proposée, il est grand temps de fournir quelques conclusions – même provisoires – qui nous permettent de cerner et de préciser le mieux possible l'objet de notre étude, à savoir la notion de transitivité verbale et ses multiples facettes. Ces idées pourraient être groupées comme suit :

1. La diathèse est en rapport étroit avec la transitivité, d'autant plus qu'elle s'utilise pour l'identification et la caractérisation du proto-type transitif par excellence : SVO = Agent-Action-Patient.
2. L'objet (COD) est au centre de toute théorie grammaticale des fonctions et fait partie de toute construction transitive ; le test de la passivation sert à son identification non équivoque.
3. La notion de valence complète celle de transitivité, et la dépasse largement : les schèmes syntaxiques transitifs relèvent de la valence du prédicat, mais l'inverse n'est pas vrai. Suivant les thèses défendues dans ce travail, dans le cas de la valence, on fait référence au sémantisme du prédicat verbal et dans celui de transitivité à un type de structuration syntaxique de la phrase où certains constituants entretiennent des relations fonctionnelles précises.
4. Étant donné que dans ce travail une conception plutôt syntaxique et restreinte du terme *transitif* est proposée, l'idée d'une *transitivité indirecte* est par là même exclue, car cela supposerait de regrouper des schèmes syntaxiques très hétérogènes et assez difficilement identifiables.
5. Enfin, l'idée d'une échelle transitive permet de distinguer et de différencier les deux plans syntaxique et sémantique et, surtout, a l'avantage de servir à concilier les différentes théories qui se sont succédé tout au long de l'histoire grammaticale du français autour de la problématique de la transitivité.

NOTES

* Je tiens à remercier mes collègues Olga Galatanu, M^a José Rodríguez Espiñeira et Dan Van Raemdonck pour la lecture attentive du manuscrit et pour leurs observations pertinentes.

1. « Qu'est-ce qui, dans ces faits, ressortit à la transitivité ? Certainement quelque chose, ne serait-ce que l'idée d'un lien privilégié du procès avec un actant : voilà qui peut déjà constituer une définition de la transitivité. Mais au point actuel de nos connaissances, poser une pareille question a-t-il un véritable intérêt, vu que le mot transitivité a été adapté, par à-peu-près, aussi bien à tous les systèmes de langues qu'à toutes les théories linguistiques : la notion n'a plus de contour net. (...) »

Ce serait bien le diable si dans une langue donnée on ne trouvait pas quelque chose qui cadre avec un de ces critères : le problème, c'est qu'ils ne se recourent pas dans toutes les langues.

La notion de transitivité est le type même de notion générale, mais vague, qui révèle une méprise, fréquente, sur ce qu'est une définition : on ne peut choisir, à propos d'une définition, d'en prendre et d'en laisser. » (Lemaréchal, 1983 : 116-117)

2. « Il n'y a pas de sens à se poser des questions telles que : Qu'est-ce que la transitivité ? ou : Qu'est-ce qu'un sujet ? ou encore : Qu'est-ce que l'aspect ? Les notions grammaticales traditionnelles ne sont assurément pas creuses, mais elles sont obscures, parce que confuses. Le linguiste ne doit pas se demander ce qu'elles signifient, mais quels sont les faits qui ont conduit les grammairiens à les concevoir. Si elles sont confuses, c'est qu'ils les ont conçues comme ils pouvaient, tant bien que mal, parce qu'ils avaient affaire à des réalités très complexes et qu'ils ne possédaient pas les instruments nécessaires pour les analyser de manière satisfaisante. » (Lazard, 1998a : 72)

3. « Le linguiste d'aujourd'hui sait que la notion de transitivité est une notion multiforme qui donne lieu à des divergences d'interprétation, voire à sa remise en cause (...). » (Colombat, 2009 : 285)

4. « (...) les notions *transitif* et *objet direct* sont complètement inutiles pour les descriptions grammaticales, elles ne correspondent à aucun phénomène linguistique précis et la fixation aveugle de tels concepts a certainement beaucoup contribué à l'arrêt du progrès et à la régression dans la description des langues, sans parler des dégâts qu'elles continuent à occasionner dans l'enseignement. » (Gross, 1969 : 72-73)

5. Dans ce travail *objet* = complément d'objet direct (COD).

6. « En fait, on pourrait considérer que le critère définitoire du COD est la passivation dans la mesure où le test de la passivation est le seul qui fournisse un résultat négatif pour tous les COD que nos commentaires ont donnés comme n'étant pas des COD » (Vassant, 1994 : 39).

7. Cette dichotomie est la plus usuelle et elle est présente dans presque tous les manuels (*cf.*, par exemple, Arrivé *et al.*, 1986 ; Denis & Sancier-Château, 1994 ; mais aussi Riegel *et al.*, 1994 ou Wilmet, 1997 et 2003), à l'exception de Wagner et Pinchon (1962) ; Dubois (1967) ; Le Goffic (1993) et Grevisse-Goosse (1993) et 2007.

8. Il est habituel de distinguer la valence quantitative (nombre d'actants obligatoires et facultatifs) et la valence qualitative (valeur argumentale des actants en question). J. M^a García Miguel énumère trois aspects à considérer dans l'étude de la valence : le nombre d'actants, la valence syntaxique (aspects de la structure de la phrase dépendant du choix du lexème verbal, fonctions syntaxiques des actants et catégories grammaticales des actants) et la valence sémantique (caractéristiques sémantiques et relationnelles des actants), c'est-à-dire les fonctions sémantiques et caractéristiques sémantiques inhérentes des actants choisis par le verbe (*cf.* García Miguel, 1995 : 33).

9. « Mais dans l'usage courant, *transitif/intransitif* n'est pas tellement utilisé pour caractériser la construction d'une unité phrastique, mais plutôt pour étiqueter les verbes en tant qu'unités lexicales. Or, il y a un problème sérieux, notamment en français. Dès lors qu'on confronte à des corpus (écrits aussi bien qu'oraux) le classement des verbes français tel qu'il figure dans les dictionnaires, on constate qu'il y a moins de verbes obligatoirement transitifs qu'on ne le pense généralement, que beaucoup de verbes donnés comme intransitifs admettent des emplois transitifs, et que la variété des emplois transitifs des verbes dépasse de beaucoup

ce qu'enregistrent les dictionnaires. Autrement dit, il n'y a pas grand intérêt à vouloir à tout prix classer ainsi les verbes français, et il serait plus important d'expliquer la variété de leurs emplois. » (Creissels, 1995 : 248)

10. Sur cette question voir Pino (1995).

11. Font exception à la règle la grammaire structurale de Dubois, celle de Wagner et Pinchon et, plus récemment, celles de Le Goffic et André Goosse (*Le Bon usage* dans ses dernières éditions).

12. Par exemple, D. Van Raemdonck soutient, en s'appuyant sur la notion guillaumienne d'incidence comme critère de différenciation, qu'il n'y a que deux types de fonctions : « l'une que recouvre le terme de complément du verbe, l'autre le terme de complément adverbial ou de relation (...), une frontière nette les sépare : elle est de l'ordre du type d'incidence mise en jeu entre le complément et le verbe recteur » (Van Raemdonck, 2002 : 480). Par la suite, il démontre que le COI serait à classer dans l'un ou l'autre type, suivant les cas, mais qu'il est « objectivement inutile » en tant que constituant fonctionnel à considérer individuellement.

13. « Il n'existe pas de différence suffisamment nette entre la *transitivité indirecte* et la *circonstance* pour qu'apparaisse comme justifiée la vue dichotomique qu'impliquent ces deux termes. Si en effet il est vrai globalement que les compléments indirects sont plus étroitement liés à leur support que les compléments circonstanciels, dès qu'on cherche à établir une frontière entre les uns et les autres, les critères formels sont défaillants ; aucun de ceux que nous avons évoqués ne permet une délimitation rigoureuse. » (Cervoni, 1991 : 109-110)

14. « Selon nous, pour étudier les phénomènes de transitivité, il faut explicitement distinguer d'une part, la notion de transitivité sémantique et d'autre part, les constructions transitives syntaxiques encodées dans une langue particulière. » (Desclés, 1998 : 161)

15. Duchateau suit de près Lazard pour élaborer son échelle transitive et propose six degrés différents qu'il appelle respectivement *transitivité pleine*, *quasi-pleine*, *restreinte*, *induite ou situationnelle-contextuelle*, *pseudo-transitivité et nulle ou intransitivité*, correspondant à tous ou à certains critères et caractéristiques d'ordre sémantico-syntaxique qu'il a établis préalablement pour déterminer la transitivité d'une construction. Les critères qu'il utilise sont les suivants : construction bipolaire (A1+V+A2), verbe exprimant un processus-action avec trait de causativité marqué, actant 1 initiateur humain (ou non-humain), actant 2 support-terme de l'action, passivation avec A2 comme sujet grammatical, modification catégorielle pour A2, pronominalisation pour A2, interrogation partielle pour A2, expansion pour A2 (Duchateau, 1998 : 123).

16. « In other words, the most natural kind of transitive construction is one where the A is high in animacy and definiteness, and the P is lower in animacy and definiteness ; and any deviation from this pattern leads to a more marked construction. » (Comrie, 1981 : 121)

17. G. Lazard considère ces cas de marquage différentiel de l'objet comme des emplois à forte transitivité (Lazard, 1998a) et M. Herslund parle pour ce type de *supertransitivité* : « cette différenciation à l'intérieur de la zone objectale permet de parler d'une sorte de *supertransitivité*, où les deux actants, sujet et objet, gardent leur individualité comme des participants à tous points égaux dans la situation décrite » (Herslund, 1999 : 43).

BIBLIOGRAPHIE

- ARRIVÉ M., GADET F., GALMICHE M., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- BARATIN M., 1989, *La naissance de la syntaxe à Rome*, Paris, Minuit.
- BLINKENBERG A., 1960, *Le problème de la transitivité en français moderne*, Copenhague, Munksgaard.
- CANO AGUILAR R., 1981, *Estructuras sintácticas transitivas en el español actual*, Madrid, Gredos.
- CERVONI J., 1991, *La préposition. Étude sémantique et pragmatique*, Paris-Louvain-la-Neuve, Duculot.
- CHERVEL A., 1977, ... *et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- COLOMBAT B., 2003a, « Le traitement de la construction verbale dans la grammaire latine humaniste », in AUROUX S. (éd.), *History of Linguistics 1999*, Fontenay-St-Cloud, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, p. 63-81.
- COLOMBAT B., 2003b, « La problématique de la transitivité dans la tradition grammaticale latine. Quelques jalons de Priscien aux premiers humanistes », *Histoire, Épistémologie, Langage*, XXV/1, p. 151-172.
- COLOMBAT B., 2009, « Les fondements sémantiques de la transitivité : à la recherche de la personne », in EVRARD I., PIERRARD M., ROSIER L. & VAN RAEMDONCK D. (éds), *Représentations du sens linguistique 3. Actes du Colloque international RSL III* (Bruxelles, 3-5 novembre 2005), Bruxelles, De Boeck-Duculot, p. 285-318.
- COMRIE B., 1981, *Language universals and linguistic typology*, Oxford, Blackwell.
- CREISSELS D., 1995, *Éléments de syntaxe générale*, Paris, PUF.
- DENIS D. & SANCIER-CHÂTEAU A., 1994, *Grammaire du français*, Paris, Poche.
- DECLÉS J.-P., 1998, « Transitivité sémantique, transitivité syntaxique », in ROUSSEAU A. (éd.), *La transitivité*, Université Charles de Gaulle - Lille 3, p. 161-180.
- DUCHATEAU J.-P., 1998, « Critères de transitivité. Essai de systématisation des critères, indices, tests de transitivité » in ROUSSEAU A. (éd.), *La transitivité*, Université Charles de Gaulle - Lille 3, p. 113-129.
- DUBOIS J., 1967, *Grammaire structurale du français : le verbe*, Paris, Larousse.
- EVARD I., 2003, « La diathèse en français : un essai de synthèse », in SÁNCHEZ MIRET F. (éd.), *Actas del XXIII Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románica*, Vol. II, Sección 3 : Sintaxis, semántica y pragmática, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 303-316.
- EVARD I., 2005, « La diathèse en français : enjeux historiques et description contemporaine », in SINNER C. & VELDRE G. (éds), *Diathesen im Französischen / Les diathèses en français*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 9-29.
- EVARD I. & PINO L., 2010, « Transitivité et diathèse : histoire, théorie et pratique », *Quaderns de Filologia*, Anejo 71, p. 127-138.
- FRANÇOIS J., 1998, « La passivité des objets : rôles prototypiques et transitivité », *Travaux de linguistique*, 35, p. 21-37.
- GALATANU O., 1988, *Interprétants sémantiques et interaction verbale*, Universitatea din București.

- GARCÍA MIGUEL J. M., 1995, *Las relaciones gramaticales entre predicado y participantes*, Universidade de Santiago de Compostela.
- GREVISSE M. & GOOSSE A., 1993¹³, *Le Bon Usage. Grammaire française*, Paris-Bruelles, Duculot.
- GREVISSE M. & GOOSSE A., 2007¹⁴, *Le Bon Usage. Grammaire française*, Paris-Bruelles, Duculot.
- GROSS M., 1969, « Remarques sur la notion d'objet direct en français », *Langue française*, 1, p. 63-73.
- HERSLUND M., 1999, « Incorporation et transitivité dans les langues romanes », *Verbum XXI/1*, p. 37-47.
- HOPPER P. J. & THOMPSON S., 1980, « Transitivity in grammar and discourse », *Language* 56/2, p. 251-299.
- LAZARD G., 1994, *L'actance*, Paris, PUF.
- LAZARD G., 1998a, « De la transitivité restreinte à la transitivité généralisée », in ROUSSEAU A. (éd.), *La transitivité*, Université Charles de Gaulle - Lille 3, p. 55-84.
- LAZARD G., 1998b, « Définition des actants dans les langues européennes », in FEUILLET J. (éd.), *Actance et valence dans les langues de l'Europe*, Berlin-New York, Mouton de Gruyter, p. 11-146.
- LE GOFFIC P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- LEMARÉCHAL A., 1983, « Pour une révision de la notion de transitivité », *La linguistique* 19/1, p. 95-118.
- MONTAUT A., 1991, « Présentation : Sur la transitivité dans les langues », *Linx* 24, p. 5-12.
- PINO L., 1995, « Les compléments du verbe et la structure de la proposition en français », in FIGUEROA A. & LAGO J. (éds), *Estudios en homenaxe ás profesoras Françoise Jourdan Pons e Isolina Sánchez Regueira*, Universidade de Santiago, p. 55-283.
- PINO L., 2009, « Intransitivité, transitivité et constructions verbales : de la grammaire scolaire à la grammaire moderne » in EVRARD I., PIERRARD M., ROSIER L. & VAN RAEMDONCK D. (éds), *Représentations du sens linguistique 3. Actes du Colloque international RSL III* (Bruxelles, 3-5 novembre 2005), Bruxelles, De Boeck-Duculot, p. 371-382.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C., RIOUL R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- VAN RAEMDONCK D., 2002, « COI : Complément Objectivement Inutile », in SÁNCHEZ MIRET F. (éd.), *Actas del XXIII Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románica*, Vol. II, Sección 3 : Sintaxis, semántica y pragmática, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 473-486.
- VASSANT A., 1994, « Le complément d'objet direct : essai d'étude syntaxique et sémantique », *Le gré des langues*, 7, p. 22-47.
- WAGNER R.-L. & PINCHON J., 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- WILMET M., 1997, *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Hachette-Duculot.
- WILMET M., 2003³, *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot.